



Beaulac-Garthby, le 6 mars 2018

## Avis préventif PÉNURIE D'EAU

La municipalité continue d'éprouver des problèmes au niveau de l'approvisionnement du puits, nous sommes dans l'obligation de réitérer notre avis public interdisant pour une période indéterminée, l'utilisation de l'eau potable pour le lavage des véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Nous souhaitons votre collaboration afin de respecter le présent avis et d'utiliser l'eau seulement pour les besoins essentiels tels que s'abreuver, l'alimentation, la toilette et le bain.

Les employés municipaux porteront une attention particulière afin qu'on respecte le présent avis et dans le cas d'infraction, les contrevenants pourraient recevoir une amende de 100\$ à 300\$ pour une première infraction. Une amende de 300\$ à 500\$ pour une première récidive ou de 500\$ à 1 000\$ pour toute récidive additionnelle.

### **Présence de manganèse dans le réseau d'aqueduc**

De plus, il est possible que nous devions puiser dans le puits 1 et il contient davantage de manganèse alors, il est fort probable que votre eau soit brune par moment. Le manganèse n'affecte aucunement la consommation de l'eau mais peut laisser des traces lors du nettoyage des vêtements plus pâles.

**Aussitôt que nous pourrons lever cet avis,  
nous vous informerons par un avis écrit.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

Marquis Poulin  
Inspecteur de voirie